



Commune de LADOIX-SERRIGNY

Conseil Municipal du 9 mai 2023

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LADOIX-SERRIGNY régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Quorum : 10

Présents : M. Jérôme FOL, Mme Alexandra CAGNA, M. Gaston RAVAUT, Mme Aline KUTTER, M. Philippe JACQUELIN, Mmes Isabelle PETIOT, MM. Jacques SERRÉ, Thierry MESNIL, Pascal PODECHARD, Mme Valérie PERISSUTTI, M. Gérard DUPUIS, Mme Saadia CHAMALI, M. Rodolphe VAUTHEY, Mmes Isabelle SANCHEZ, Virginie DI MEGLIO, Corinne GARREAU, M. Christian PISARSKY, Mme Valéria NAUDIN-MALLARD, M. Alexandre BEY

Absente excusée : Mme Saadia CHAMALI présente à partir de la délibération n° 2023-0025

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PETIOT

Questions à l'ordre du jour du conseil municipal :

- ✓ Fonds concours de la communauté d'agglomération suite à l'adhésion à la plateforme des Autorisations des Droits de Sols (ADS 2023)
- ✓ Tirage au sort des Jurés d'Assises
- ✓ Renouvellement de l'Assurance pour les Risques Statutaires
- ✓ Demande d'ouverture d'un compte à terme (CAT)
- ✓ Demande Labellisation Maison France Services
- ✓ Création d'un poste d'adjoint administratif
- ✓ Acquisition de deux chemins d'exploitation (Association Foncière) Les Essards

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance, Mme Isabelle PETIOT est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Approbation du procès-verbal du 28 mars 2023 :

Les membres du Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal relatif au Conseil Municipal du 28 mars 2023.

Délibération n° 2023/0022

Fonds de concours de la communauté d'agglomération suite à l'adhésion à la plateforme des Autorisations des Droits de Sols (ADS 2023)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2015, la commune adhère à la plateforme des Autorisations des Droits des Sols (ADS) de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud.

A ce titre, la commune doit régler la somme de 10 239.23 € pour le traitement des dossiers durant l'année 2022 en urbanisme. En compensation, la communauté d'agglomération versera un fonds de concours du même montant.

Conformément à la réglementation en vigueur, il convient que les communes prennent une délibération concordante en indiquant un projet qui sera financé à hauteur de 20 478.46 € € afin que la communauté d'agglomération reverse par fonds de concours à hauteur de 50 % ce financement ($20\,478.46/2 = 10\,239.23$ €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **PROPOSE** la dépense des équipements d'investissement suivante : Remplacement et aménagement chauffage et climatisation salle et caveau Pierre Gourillon pour un montant de 34 804 HT (41 764.80 € TTC) et **DÉCIDE** de demander le versement d'un fonds de concours à la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud d'un montant de 10 239.23 €.

Délibération n° 2023/0023

Tirage au sort des Jurés d'Assises

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'ensemble des Communes du département d'établir la liste préparatoire qui permettra de dresser la liste annuelle du Jury de la Cour d'Assises de la Côte d'Or.

A cet effet, la municipalité de LADOIX-SERRIGNY doit communiquer les noms de six personnes figurant sur la liste électorale de la Commune.

Après tirage au sort, sont ainsi désignées les personnes suivantes :

MOULIN née SAVIGNET Nathalie	inscrite sous le n° 001/581
MORTET Guillaume	inscrit sous le n° 001/466
RAYMOND Vincent	inscrit sous le n° 001/544
CORRAL Romain	inscrit sous le n° 002/156
AGUADO Nadine	inscrite sous le n° 002/8
JANIN Arnaud	inscrit sous le n° 002/351

Conformément à la réglementation, le Maire informera les intéressés et communiquera leurs coordonnées au Greffe de la Cour d'Assises.

Renouvellement de l'Assurance pour les Risques Statutaires

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du renouvellement du contrat de groupe d'assurance des risques statutaires par le Centre de Gestion de la Côte d'Or (décès, accident de service, maladies, ...), le candidat retenu est CNP Assurances / WTW, gestionnaire du contrat et des prestations pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette assurance garantit le remboursement à la collectivité des frais liés au décès, accident de service, maladie, des agents. Le taux proposé s'élève à 6.65 % pour les agents titulaires affiliés à la CNRACL et 1,98 % pour les agents titulaires non affiliés à la CNRACL et non titulaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à demander l'adhésion de la commune au contrat d'assurance proposé.

Délibération n° 2023/0025

Demande d'ouverture d'un compte à terme (CAT)

Depuis le 1er janvier 2004, la loi offre au Trésor Public la possibilité de proposer aux collectivités territoriales, ainsi qu'à leurs établissements publics, la possibilité d'ouvrir des comptes à terme.

Le compte à terme est un compte productif d'intérêts sur lequel sont placés des fonds pour une durée fixée à l'avance au choix de la collectivité. Cette formule à court terme (minimum 1 mois - maximum 1 an) et autonome n'est pas adossée à un compte à vue mais tenue dans les écritures de l'Etat. C'est un produit simple et sans risque à taux fixe.

L'ouverture d'un compte à terme est soumise à conditions et s'opère en collaboration avec le Trésorier.

Il convient donc, compte tenu de l'intérêt de la procédure, de prendre une délibération autorisant Monsieur le Maire à ouvrir des comptes à terme auprès du Trésor Public.

Ce compte ne permet pas de réaliser des retraits partiels, seul un retrait en totalité. Le montant minimum de ce placement est 1 000 €, avec possibilité de retrait anticipé sans pénalité.

M. le Maire rappelle qu'en dépenses d'investissement, la commune avait prévu des travaux de création d'un terrain de football synthétique. Un appel d'offre avait été lancé et une seule offre est arrivée, le montant total de cette offre s'élevait à 1 013 891.35 € HT, aussi le conseil municipal a pris une délibération pour déclarer cet appel d'offre infructueux car la mise en concurrence ne pouvait pas avoir lieu.

Le conseil municipal a décidé de retravailler sur le cahier des charges, une procédure devra être lancée à l'automne prochain.

Il rappelle, aussi, qu'afin de palier à une partie de ces dépenses, la commune avait contracté un emprunt d'un montant de 815 838 €, celui-ci n'ayant pas pu être mobilisé aux fins de ces travaux, M. le Maire propose dans ce cadre d'ouvrir un placement, d'un montant de 815 000 € pour une durée de 12 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **AUTORISE** M. le Maire à ouvrir un placement d'un montant de 815 000 € et **DIT** que ce placement sera réalisé sur une durée de 12 mois.

Délibération n° 2023/0026

Demande Labellisation France Services

M. le Maire rappelle que le label France Services permet de regrouper en un lieu unique un bouquet élargi de services.

Grâce à une charte d'engagement, chaque France Services bénéficie d'une présence garantie de partenaires selon des modalités précisées dans un accord-cadre signé au niveau départemental.

Deux agents d'accueil bénéficiant d'une formation spécifique seraient disponibles pour donner un premier niveau d'information aux usagers et accompagner les personnes éloignées du numérique. La personne assurant les missions de l'agence postale serait déjà un des deux agents, il conviendrait de lancer un recrutement pour une deuxième personne.

Les partenaires nationaux France Services sont :

- ✓ La Direction générale des finances publiques
- ✓ Le ministère de l'Intérieur
- ✓ Le ministère de la Justice
- ✓ La Poste
- ✓ Pôle Emploi
- ✓ La caisse nationale des allocations familiales
- ✓ L'assurance maladie (CPAM)
- ✓ L'assurance retraite
- ✓ La mutualité sociale agricole (MSA)

Chaque structure labellisée bénéficie d'une subvention de 35 000 euros par an. Les dépenses liées à la formation des agents, à l'animation du réseau et au déploiement des outils informatiques, sont prises en charge.

M. le Maire propose de valider le principe de la création d'un espace « France services » sur la commune.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, il est proposé au Conseil Municipal de déposer la candidature de la commune de LADOIX-SERRIGNY pour la labellisation France Services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à raison de 17 voix pour et 2 abstentions (MM. RAVAUT et PISARSKY) **AUTORISE** le Maire à déposer la candidature de la commune de LADOIX-SERRIGNY pour la labellisation France Services.

Délibération n° 2023/0027

Création d'un poste d'adjoint administratif

M. le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

Ainsi, en projet d'ouvrir une France Services, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} septembre 2023, un emploi permanent d'Agent d'accueil relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint Administratif, à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 26/35^{ème}.

M. le Maire demande que le Conseil Municipal l'autorise à recruter un agent contractuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE, à raison de 17 voix pour et 2 abstentions (MM. RAVAUT et PISARSKY) :**

De créer un emploi permanent d'Agent d'accueil relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint Administratif, à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 26/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2023.

D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, pour une durée déterminée d'un an renouvelable.

Délibération n° 2023/0028

Acquisition de deux chemins d'exploitation (Association Foncière)

M. le Maire explique que dans le cadre des travaux de réfection du Pont SNCF de deux chemins d'exploitation n°11 et n°13 lieu-dit Les Essards et afin que les travaux puissent être pris en charge par l'Etat, il convient que ces chemins soient entièrement de la propriété communale.

Or, une partie de ces chemins appartient à l'Association Foncière (AF) de la commune, aussi une proposition d'acquisition sera faite à l'AF et ce, à titre gratuit.

Tous les frais afférents à ce dossier d'acquisition seront pris en charge par la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition d'acquisition de 2 chemins d'exploitation de l'Association Foncière (n°11 et N°13 lieu-dit Les Essards)
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.
- **DIT** que les frais afférents à ce dossier d'acquisition seront pris en charge par la commune.

Questions diverses

Par délibération en date du 23 mai 2020, le Conseil a délégué diverses attributions à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'Assemblée délibérante est donc informée que les décisions suivantes ont été prises en vertu de ces délégations.

	OBJET	Société	Montant TTC
LETRES DE COMMANDES			
29/03/2023	Honoraires Architectes Abri Lauchères	DE CREPY FROMION	1 152,00 €
29/03/2023	Etudes énergétiques des bâtiments	SICECO	5 430,25 €
29/03/2023	Mission Contrôle technique et vérifications techniques (préau école primaire)	QUALICONSULT	4 080,00 €
29/03/2023	Vidéoprojecteur	BOULANGER	648,99 €
29/03/2023	Remplacement moteur ventilateur sur climatisation salle P Gourillon	SBC	704,86 €
29/03/2023	Remplacement des baies vitrées école maternelle	PACOTTE MIGNOTTE	60 203,96 €
29/03/2023	Relevé topographique école primaire pour valorisation entrée (préau)	ELABOR	1 140,00 €
29/03/2023	Etudes géotechniques école primaire pour valorisation entrée (préau)	GEOTEC	2 934,00 €
29/03/2023	Remplacement et aménagement chauffage climatisation salle P Gourillon	SBC	41 764,80 €
29/03/2023	Coordination en matière de Sécurité et protection de la santé école primaire pour valorisation entrée (préau)	QUALICONSULT	3 822,00 €
29/03/2023	Réfection chaises et fauteuils Louis XIII - Salle du CM	AU PETIT ATELIER	6 945,00 €
29/03/2023	NETTOYEUR VAPEUR VAPORETTO SUM	BOULANGER	459,00 €
29/03/2023	5 ÉCRANS POUR PC - DOUBLE ÉCRAN	LOONIX	1 422,00 €
29/03/2023	JEU EXTÉRIEUR TRAIN LOCOMOTIVE	TECHNI CONTACT	7 731,72 €
29/03/2023	Relevé topographique Rue des Moutiers	TECHNIQUE TOPO	1 476,00 €

30/03/2023	Matériel électrique Batterie pour taille haie, sécateur...)	PELLENC	2 352,25 €
30/03/2023	Étagère sur pieds et étagère murale	MANUTAN	248,32 €
30/03/2023	Lot de 3 grilles autoporteuses	MANUTAN	306,97 €
30/03/2023	Réfection chemins communaux (chemin des Buis au dessus de Buisson et chemin le long de l'autoroute)	S. NICOLET	20 904,00 €
30/03/2023	Dissimulation réseaux Sentier Moulin Mardasson	DEMONGEOT	5 698,09 €
03/04/2023	Ecole primaire : revêtement sol classe C HASSANI	SOL 21 REVETEMENT	3 891,40 €
03/04/2023	Logements locatifs Place du Souvenir : Rénovation porte + peinture	C. PETIOT	1 513,00 €
03/04/2023	Remise en peinture volets et fenêtres	J. FERNANDES	8 575,15 €
03/04/2023	Fournitures dallage en pierre de Corton pour parvis Salle PG	MDB	936,00 €
03/04/2023	Reprise parvis et escalier salle et caveau PG	HARCHIES	6 740,84 €
03/04/2023	Reprise réseau évacuation Eaux Usées logements locatifs Place du Souvenir	HARCHIES	3 630,00 €
03/04/2023	Travaux sur façade Nord de la salle PG suite infiltrations	HARCHIES	22 822,22 €
03/04/2023	Porte entrée Mairie : création d'une barre anti panique	AUGEY	750,00 €
03/04/2023	Mairie Porte entrée secrétariat côté école	AUGEY	696,00 €
03/04/2023	Bibliothèque : chauffage électrique et changements radiateurs	BERSOT	4 787,32 €
03/04/2023	Salle et caveau PG : Poses de disjoncteurs	BERSOT	1 463,69 €
03/04/2023	Installation alarme Type 4 : Mairie	AB SECURITE	5 880,00 €
03/04/2023	Travaux désamiantage : Ecole primaire	AIRCLEAN PRO	8 202,00 €
11/04/2023	VMC école maternelle	PICHENOT Pascal	4 014,00 €
13/04/2023	Vélo assistance électrique service technique	NOUVELLE ATTITUDE	1 390,00 €
19/04/2023	Raccordement pour récupération des eaux pluviales - Bâtiment de la gare	AU JOLI TOIT	1 980,00 €
25/04/2023	Remplacement porte Agence Postale Communale	AUGEY	5 412,00 €
02/05/2023	Armoire basse bureau Directrice Ecole primaire	LA PAPETERIE	588,61 €
04/05/2023	Lave-vaisselle salle P Gourillon	DRCE	6 840,00 €

Déclarations d'Intention d'Aliéner		Noms des propriétaires sortants
31/03/2023	3 rue des Forêts	JACOB Raymond
14/04/2023	5640 impasse Ligey	EARL Gaston & Pierre RAVAUT
20/04/2023	1 Route de Dijon	GELOT Damien ZAOUI Mélanie

Point sur les commissions

Commission Environnement

Alexandra fait part de la date d'inauguration du verger conservatoire, elle se déroulera le 17 juin prochain.

Commission voirie

M. Gaston RAVAUT informe que les travaux d'accès à la salle omnisports communautaire et la plateforme débuteront le 5 juin 2023.

M. Christian PISARSKY attire l'attention de la cohabitation entre la fréquence des véhicules de travaux publics et la présence de nombreux jeunes sur le site sportif communal. M. le Maire lui répond que la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud, compétente en la matière, aura mandaté un bureau de contrôle afin d'organiser au mieux la gestion de ce chantier.

M. RAVAUT informe les élus du commencement des travaux d'enfouissement Sentier du Moulin Mardasson.

Il fait part d'une réparation d'une canalisation d'eau (fuite chez un particulier) qui a occasionnée l'ouverture de la rue de Serrigny alors que les travaux sont terminés depuis à peine quelques mois.

Concernant l'appel d'offres lancé pour les travaux de voirie 2023, M. RAVAUT informe que la consultation s'est terminée ce jour, il y a eu 4 dossiers de déposés. Ces offres seront analysées par le maître d'œuvre afin que le conseil puisse attribuer le marché à une prochaine séance de conseil municipal.

Concernant les travaux d'enfouissement de la Rue des Cras, les riverains ont reçu des conventions pour autoriser un passage sur leur propriété.

M. RAVAUT informe les élus n'avoir reçu qu'une offre d'achat avant le 30 avril pour un ancien tracteur, c'est celle de M. Rodolphe VAUTHEY.

Commission Bâtiments

M. Philippe JACQUELIN informe le conseil de divers travaux en cours comme l'étude énergétique des bâtiments, les divers relevés topographiques pour les travaux du préau de l'école primaire, les différents travaux au cours de l'été dans trois salles de classe de l'école primaire, le parvis et les escaliers sur le site de la salle et du caveau Pierre Gourillon, les travaux de climatisation dans les mêmes lieux, le changement des menuiseries extérieures de l'école maternelle.

Suite à l'incendie du logement communal, il conviendra d'engager des travaux de diagnostic d'amiante et un maître d'œuvre afin de reconstruire celui-ci.

M. Thierry MESNIL attire l'attention sur l'état de la façade Nord de l'Eglise, il serait opportun de demander un devis de nettoyage, M. le Maire répond que cela peut être inscrit à la commission travaux.

Il signale, également, la flaque d'eau rue de Serrigny, il lui est répondu que cela a été signalé au conseil départemental en charge de cette partie.

Commission vie associative

Mme Virginie DI MEGLIO regrette que la table installée aux Lauchères n'ait pas été mise vers le city, elle reconnaît ne pas avoir eu le temps de regarder l'implantation en amont.

Divers

Mme Valéria NAUDIN-MALLARD demande des nouvelles du site SAVOYE. M. le Maire lui répond qu'un rendez-vous a été effectué avec M. RAVAUT et les dirigeants de chez SAVOYE. Ces derniers ont bien intégré que la commune était intéressée, des projets devraient être discutés et une commission spéciale sera mise en place pour élaborer les projets à lancer.

Mme Saadia CHAMALI demande des nouvelles sur le projet de La Gremelle, M. le Maire lui répond que le projet suit son cours, le permis de construire est en instruction au service droits des sols de l'agglomération.

M. le Maire informe le conseil qu'il a été prévenu par les services de l'Etat qu'à l'occasion de la préparation des stationnements estivaux des groupes de grands passages appartenant à la communauté des gens du voyage, la programmation des déplacements au titre de l'année 2023 s'étendra du mois de mai jusqu'au mois de juillet.

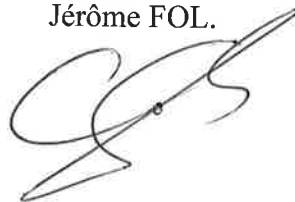
M. le Maire attire l'attention des élus, à savoir de répondre systématiquement s'ils seront présents ou absents aux diverses convocations et/ou invitations qui leur sont adressées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 07.

Le Secrétaire de séance,
Isabelle PETTOT.



Le Maire,
Jérôme FOL.



En application de l'article 2121-25 du CGCT, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la Commune le 10 mai 2023.

